



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Besoin de reconsidérer le bien-fondé du projet A154-120

Question écrite n° 6931

### Texte de la question

M. Sylvain Carrière interroge M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur la poursuite du projet autoroutier A154-A120 entre Dreux et Chartres. Ce projet vise à transformer en autoroute concédée et payante la route nationale existante, déjà aménagée en 2x2 voies. Un projet aussi structurant et impactant pour l'ensemble de la région devrait relever d'un processus de décision démocratique et transparent et non d'une logique opaque et verticale. Il est essentiel de permettre aux citoyens, directement concernés par les conséquences de la construction d'un tel ouvrage, de prendre part aux discussions. Ce projet soulève en effet plusieurs problématiques majeures. Il suscite de fortes inquiétudes : parmi les élus locaux dont les communes seront très impactées, les agriculteurs dont les terres agricoles sont menacées de destruction par le tracé du projet, mais aussi de très nombreuses associations environnementales et riverains. La mise en concession entraînerait une augmentation du coût des trajets pour les usagers du quotidien, notamment les navetteurs entre Chartres et Dreux, qui empruntent régulièrement cet axe et par ricochet le budget des AOM. Cette mise en concession acte la privatisation d'un itinéraire national essentiel pour les habitants de la région, dont la construction a été financée par l'argent public. Pourtant, la mise en concession des autoroutes décidée en 2006 aurait entraîné, selon un audit mené par l'inspection générale des finances, près de 55 milliards d'euros de surprofits pour les sociétés concessionnaires au détriment des caisses publiques. Alors que selon le baromètre Wimoov, 15 millions de personnes sont en précarité mobilité, la privatisation de cette route nationale en une autoroute payante est indécente. Sans garantie au droit à la mobilité et faute d'alternatives ferroviaires, cette nouvelle charge pèsera directement sur les euréliens et euréliennes qui empruntent ce trajet pour aller au travail. Un trajet qui leur coûtera désormais 12 euros quotidiennement. Ainsi, ce tracé, loin de rendre la région attractive, risque avant tout de provoquer un report significatif du trafic de poids lourds vers le réseau secondaire, avec pour conséquence une dégradation de la sécurité routière dans les communes concernées. Par ailleurs, l'artificialisation des sols induite par l'aménagement de cette autoroute est un rétropédalage complet des engagements pris par le Gouvernement en matière de lutte contre l'étalement urbain et de transition écologique dans le cadre de la loi zéro artificialisation nette. En plus de menacer plus de 660 hectares de terres agricoles et de forêts, elle amplifie les risques d'inondations et participe à la perte de biodiversité de ces espaces naturels. Dans ce contexte, où la nécessaire bifurcation écologique nous oblige à promouvoir les mobilités alternatives à la voiture, à limiter l'impact environnemental des infrastructures et à renforcer la cohérence de l'aménagement du territoire, la confirmation de ce projet autoroutier pensé selon des logiques dépassées est anachronique. Le rapport du Haut Conseil pour le climat de 2024 soulignait déjà le manque de cohérence de la France dans sa trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le secteur des transports. Il recommandait de limiter le développement des projets autoroutiers entraînant une hausse du trafic automobile et d'actualiser les évaluations des projets en cours, en prenant en compte l'induction de trafic. Ainsi il souhaite savoir s'il envisage de reconsidérer ce projet dont la déclaration d'utilité publique (DUP) remonte à 2018 et d'examiner des solutions alternatives plus respectueuses des enjeux socio-économiques, environnementaux et territoriaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sylvain Carrière](#)

**Circonscription :** Hérault (8<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6931

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Transports](#)

Date(s) clé(e)s)

**Question publiée au JO le :** [20 mai 2025](#), page 3565